

Image not found or type unknown



Deux CDEC pour un même terrain

Par **Snof**, le **28/01/2009** à **18:26**

Bonjour,

J'ai obtenu une CDEC en 2007 pour un bâtiment de bricolage avec une enseigne (+ 2000 m² de surface de vente). N'ayant à l'heure actuelle pas pu développer mon enseigne, je souhaiterais savoir ce que deviendra cette CDEC si j'autorise quelqu'un à déposer une nouvelle CDAC sur mon terrain pour la même activité mais sans enseigne. Est-ce que cela veut dire que je retire ma 1ère CDEC ?

Merci pour votre réponse.